

Évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

École Saint-Philippe

Année scolaire : 2018-2019

Date de l'évaluation : 2 mai 2019

Noms des membres du comité : Pauline Cyr, Audrey Bisailon, Michèle Marchand, Cindy Andrade

Nombre de signalements de violence : 38

Nombre de signalements d'intimidation : 4

Nombre de plaintes : 0



Objectifs au plan de lutte

Les objectifs n'étaient pas formulés. Toutefois, les priorités étaient les suivantes :

- ✓ **Sensibiliser les parents pour qu'ils soient en mesure de faire la différence entre le conflit et l'intimidation**
- ✓ **Maintenir une compréhension commune du phénomène de l'intimidation et de la violence et des moyens à mettre en place pour prévenir et le traiter pour les nouveaux intervenants**
- ✓ **Utiliser des outils et des stratégies adaptés aux situations d'intimidation**
- ✓ **Sensibiliser les élèves et leur fournir les outils nécessaires pour développer leurs habiletés sociales**
- ✓ **Maintenir un réseau d'intervenants efficaces**



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2018-2019			
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
Poursuivre les objectifs des dernières années		★	
✚ Sensibiliser les parents pour qu'ils soient en mesure de faire la différence entre le conflit et l'intimidation		★	
✚ Maintenir une compréhension commune du phénomène de l'intimidation et de la violence et des moyens à mettre en place pour prévenir et le traiter pour les nouveaux intervenants		★	
✚ Utiliser des outils et des stratégies adaptés aux situations d'intimidation	★		
✚ Sensibiliser les élèves et leur fournir les outils nécessaires pour développer leurs habiletés sociales			★
✚ Maintenir un réseau d'intervenants efficaces			★
Ajouts de l'an dernier:		★	
✚ Compréhension commune des outils reliés à la gestion des comportements			
✚ Développer un langage commun			
✚ S'assurer que toutes les interventions de l'équipe soient en cohérence avec le cadre de l'école			



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

Les mesures de prévention qui ont été mises en place sont :

- ✓ Un nouveau comité ACEP
- ✓ Quelques activités ont été mises en place pour informer et sensibiliser les élèves
- ✓ Les rencontres sectorielles ont eu lieu
- ✓ Actualisation du code de vie
- ✓ Informer les parents par l'agenda
- ✓ Présentation des règles de classe par les enseignants et des règles midi par la TES et la responsable du SDG

Les mesures de prévention qui n'ont pas été mises en place :

- ✓ Formation au personnel
- ✓ Invitation des parents à participer à diverses activités
- ✓ Solliciter les parents à s'impliquer dans diverses activités sectorielles



Les modalités de signalement et de consignation :

Les élèves victimes et témoins ont pu dénoncer aux intervenants selon les modalités prévues les gestes de violence et d'intimidation.

Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :

Les mesures éducatives, de soutien et de sanction ont été mises en place lors des événements problématiques en lien avec le code de vie.

Les difficultés rencontrées :

Cohérence dans la compréhension des différents membres de l'équipe, difficulté à former une équipe concertée.

Les éléments facilitants :

La volonté de tous et chacun d'améliorer le climat scolaire.

La stabilité du personnel

Le travail collaboratif entre les enseignants et le service de garde



L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Le personnel commence à réfléchir aux pratiques en gestion de comportements. Les impacts liés au nouveau code de vie chez les membres du personnel seront visibles l'an prochain avec sa mise en place. ✚ Changement de certains systèmes de gestion de classe et de certaines pratiques. ✚ Partage des stratégies gagnantes au niveau TES sectorielles et échanges d'idées et d'outils. ✚ Cohérence dans l'application des règles sur l'heure du midi. (Rencontres avec l'équipe du SDG, du midi et TES pour mises au point, modélisations et capsules de formations) ✚ Diminution des élèves sortis de classe vers le local TES. Les enseignants appliquent davantage les interventions de niveau 1 et appliquent diverses suggestions d'interventions reliées à des problématiques précises chez certains jeunes. (TSA, SGT, enjeux d'attachement, TDAH...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Dénonciation de divers événements ou situations conflictuelles vécues à l'école ou sur les réseaux sociaux. ✚ Implication du Conseil étudiant pour déterminer un aspect du nouveau code de vie de l'an prochain. (sentiment d'appartenance) ✚ Les impacts liés au nouveau code de vie chez les élèves seront visibles l'an prochain avec sa mise en place. ✚ Lien de confiance entre les élèves et les adultes de l'école. Ils assument leurs actes et ne veulent pas déplaire à l'adulte, ce qui facilite grandement les retours et interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Lorsque les parents contactent la TES pour dénoncer une situation d'intimidation, ils sont référés à la page de l'agenda qui explique la différence entre un conflit et l'intimidation lorsque la problématique ne réfère pas à de l'intimidation. Il y a alors un échange verbal ou en personne sur les critères et les étapes à suivre. Ils sont donc accompagnés et apprécient généralement le suivi effectué et se sentent compris et supportés. Un suivi est fait la journée même. ✚ Les parents se réfèrent régulièrement à la TES et à la responsable du SDG. Un climat de confiance est installé, comme nous suivons leurs enfants d'année en année. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Bonne entente avec la policière-éducatrice qui est sollicitée au besoin ou lors d'activités de prévention. Comme les élèves ont déjà été sensibilisés à divers sujets, elle peut aller plus loin dans son discours avec les jeunes et avec les parents.

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- ✚ Maintenir un comité qui travaille sur le climat
- ✚ Mise en œuvre du programme ACEP
- ✚ Formation du personnel pour la mise en œuvre du programme ACEP
- ✚ S'assurer de donner des responsabilités à différentes personnes du comité pour la mise en place des moyens
- ✚ Suite à l'abolition du comité des médiateurs, mettre en place une brigade de la bienveillance dans l'horaire du centre d'emplois
- ✚ Offrir des conférences pour sensibiliser les parents
- ✚ Offrir une formation à l'école par Karine Forget aux membres du personnel
- ✚ Retour du banc de l'amitié
- ✚ Maintien des activités du midi et bonification de celles-ci
- ✚ Maintenir les ateliers donnés par la policière-éducatrice sectorielle au 3^e cycle (LSJPA et Cyber sûreté) et par l'AVSEC
- ✚ Maintenir et bonifier les ateliers de niveau 1 et de niveau 2 donnés par la TES



*Ça Vaut le C♥UP
d'agir ensemble !!!*

L'évaluation du plan de lutte de l'école **St-Philippe** a été approuvée par le Conseil d'Établissement pour l'année 2018-2019, le 14 mai 2019.

Numéro de la résolution : **CÉ-053-20190514-05**

Pauline Cyr
Directrice